



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

**UIT-T**

SECTEUR DE LA NORMALISATION  
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS  
DE L'UIT

**G.983.3**

**Amendement 1**  
(06/2002)

SÉRIE G: SYSTÈMES ET SUPPORTS DE  
TRANSMISSION, SYSTÈMES ET RÉSEAUX  
NUMÉRIQUES

Sections numériques et systèmes de lignes numériques –  
Systèmes de transmission par ligne optique pour les  
réseaux locaux et les réseaux d'accès

---

Système d'accès optique à large bande avec  
capacité de service accrue par attribution de  
longueur d'onde

**Amendement 1**

Recommandation UIT-T G.983.3 (2001) – Amendement 1

---

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE G  
**SYSTÈMES ET SUPPORTS DE TRANSMISSION, SYSTÈMES ET RÉSEAUX NUMÉRIQUES**

CONNEXIONS ET CIRCUITS TÉLÉPHONIQUES INTERNATIONAUX	G.100–G.199
CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES COMMUNES À TOUS LES SYSTÈMES ANALOGIQUES À COURANTS PORTEURS	G.200–G.299
CARACTÉRISTIQUES INDIVIDUELLES DES SYSTÈMES TÉLÉPHONIQUES INTERNATIONAUX À COURANTS PORTEURS SUR LIGNES MÉTALLIQUES	G.300–G.399
CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DES SYSTÈMES TÉLÉPHONIQUES INTERNATIONAUX HERTZIENS OU À SATELLITES ET INTERCONNEXION AVEC LES SYSTÈMES SUR LIGNES MÉTALLIQUES	G.400–G.449
COORDINATION DE LA RADIOTÉLÉPHONIE ET DE LA TÉLÉPHONIE SUR LIGNES	G.450–G.499
EQUIPEMENTS DE TEST	G.500–G.599
CARACTÉRISTIQUES DES SUPPORTS DE TRANSMISSION	G.600–G.699
EQUIPEMENTS TERMINAUX NUMÉRIQUES	G.700–G.799
RÉSEAUX NUMÉRIQUES	G.800–G.899
SECTIONS NUMÉRIQUES ET SYSTÈMES DE LIGNES NUMÉRIQUES	G.900–G.999
Généralités	G.900–G.909
Paramètres pour les systèmes à câbles optiques	G.910–G.919
Sections numériques à débits hiérarchisés multiples de 2048 kbit/s	G.920–G.929
Systèmes numériques de transmission par ligne à débits non hiérarchisés	G.930–G.939
Systèmes de transmission numérique par ligne à supports MRF	G.940–G.949
Systèmes numériques de transmission par ligne	G.950–G.959
Section numérique et systèmes de transmission numériques pour l'accès usager du RNIS	G.960–G.969
Systèmes sous-marins à câbles optiques	G.970–G.979
<b>Systèmes de transmission par ligne optique pour les réseaux locaux et les réseaux d'accès</b>	<b>G.980–G.989</b>
Réseaux d'accès	G.990–G.999
QUALITÉ DE SERVICE ET DE TRANSMISSION	G.1000–G.1999
CARACTÉRISTIQUES DES SUPPORTS DE TRANSMISSION	G.6000–G.6999
Caractéristiques des composants et sous-systèmes optiques	G.6600–G.6999
EQUIPEMENTS TERMINAUX NUMÉRIQUES	G.7000–G.7999
RÉSEAUX NUMÉRIQUES	G.8000–G.8999

*Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.*

## **Recommandation UIT-T G.983.3**

### **Système d'accès optique à large bande avec capacité de service accrue par attribution de longueur d'onde**

#### **Amendement 1**

#### **Résumé**

La Rec. UIT-T G.983.1 intitulée "Systèmes d'accès optique à large bande basés sur un réseau optique passif" décrit les systèmes fonctionnant aux débits de 155,52 ou 622,08 Mbit/s dans le sens aval et de 155,52 Mbit/s dans le sens amont. L'Amendement 1 vise à ajouter le débit de 622,08 Mbit/s dans le sens amont. La Rec. UIT-T G.983.3, intitulé "Système d'accès optique à large bande avec capacité de service accrue par attribution de longueur d'onde", n'a pas pu prendre en considération l'Amendement 1/G.983.1. Le présent amendement décrit les modifications qui ont dû être apportées aux caractéristiques de découplage et d'affaiblissement d'adaptation définies dans la Rec. UIT-T G.983.3, compte tenu de la nécessité de modifier le budget de puissance pour ajouter le débit de 622,08 Mbit/s dans le sens amont.

#### **Source**

L'Amendement 1 de la Recommandation G.983.3 de l'UIT-T, élaboré par la Commission d'études 15 (2001-2004) de l'UIT-T, a été approuvé le 13 juin 2002 selon la procédure définie dans la Résolution 1 de l'AMNT.

## AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'étude à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution 1 de l'AMNT.

Dans certains secteurs des technologies de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

## NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression "Administration" est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

## DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente Recommandation puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un Membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des Recommandations.

A la date d'approbation de la présente Recommandation, l'UIT n'avait pas été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente Recommandation. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux responsables de la mise en œuvre de consulter la base de données des brevets du TSB.

© UIT

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l'accord écrit préalable de l'UIT.

## TABLE DES MATIÈRES

	<b>Page</b>
1) Introduction .....	1
2) Modifications apportées à la Rec. UIT-T G.983.3 .....	1
2.1) Domaine d'application .....	1
2.2) Références normatives.....	1
2.3) Paragraphe 8.3.1 .....	1
2.4) Paragraphe I.2.....	3
2.5) Paragraphe IV.2.5 .....	5
2.6) Paragraphe IV.3.1 .....	6
2.7) Paragraphe IV.3.1.1 .....	6
2.8) Paragraphe IV.3.1.2 .....	6
2.9) Paragraphe IV.3.1.3 .....	7
2.10) Paragraphe V.2.1 .....	7
2.11) Paragraphe V.2.2 .....	8



## Recommandation UIT-T G.983.3

### Système d'accès optique à large bande avec capacité de service accrue par attribution de longueur d'onde

#### Amendement 1

##### 1) Introduction

Le présent amendement contient les modifications apportées aux caractéristiques de découplage et d'affaiblissement d'adaptation définies dans la Rec. UIT-T G.983.3, afin d'en aligner le texte sur celui de l'Amendement 1 à la Rec. UIT-T G.983.1 concernant le débit de 622,08 Mbit/s dans le sens amont.

##### 2) Modifications apportées à la Rec. UIT-T G.983.3

###### 2.1) Domaine d'application

Remplacer partout "G.983.1" par "G.983.1 et G.983.1 Amendement 1".

###### 2.2) Références normatives

Modifier la référence [2] comme suit:

[2] Recommandation UIT-T G.983.1 (1998), *Systèmes d'accès optique à large bande basés sur un réseau optique passif*. Voir aussi le Corrigendum 1 (juillet 1999) et l'Amendement 1 (novembre 2001).

###### 2.3) Paragraphe 8.3.1

Compléter la liste des options dans le 8.3.1 mis à jour de façon à lire:

- Option 1: débit symétrique à 155,52 Mbit/s;
- Option 2: débit asymétrique à 155,52 Mbit/s vers l'amont et 622,08 Mbit/s vers l'aval;
- Option 3: débit symétrique à 622,08 Mbit/s.

Le Tableau 3 et le texte associé sont modifiés comme suit:

**Tableau 3/G.983.3 – Relations entre les catégories de paramètre et les tableaux**

Sens de transmission	Débit nominal	Tableau
Aval	155,52 Mbit/s	Tableau 4b (sens aval, 155 Mbit/s)
	622,08 Mbit/s	Tableau 4c (sens aval, 622 Mbit/s)
Upstream	155,52 Mbit/s	Tableau 4d (sens amont, 155 Mbit/s)
	622,08 Mbit/s	Tableau 4e (sens amont, 622 Mbit/s)

Tous les paramètres sont spécifiés comme suit et seront conformes au contenu du Tableau 4a (ODN), du Tableau 4b (sens aval, 155 Mbit/s), du Tableau 4c (sens aval, 622 Mbit/s), du Tableau 4d (sens amont, 155 Mbit/s) et du Tableau 4e (sens amont, 622 Mbit/s). Ces tableaux seront désignés sous la dénomination générale de "Tableau 4" dans la présente Recommandation pour autant que cela ne prête pas à confusion. Il existe 9 types d'unités ONU qui se différencient par les débits de 155,52 Mbit/s ou de 622,08 Mbit/s dans les sens aval et amont ainsi que par un affaiblissement sur le chemin optique de classe A, de classe B ou de classe C (défini dans la Rec. UIT-T G.982). Certains des paramètres figurant dans le Tableau 4 sont décrits dans L'appendice I en tant qu'exemples d'implémentation.

Ajouter le Tableau 4e/G.983.3 suivant:

**Tableau 4e/G.983.3 – Caractéristiques d'une interface optique à 622 Mbit/s dans la direction aval**

Items	Unité	Spécifications		
<b>Emetteur ONU (interface optique O<sub>ru</sub>)</b>				
Débit nominal	Mbit/s	622,08		
Longueur d'onde de fonctionnement	nm	1260-1360		
Code de ligne	–	NRZ avec embrouillage		
Gabarit du diagramme de l'œil de l'émetteur	–	Voir la Figure 7/G.983.1		
Coefficient de réflexion maximal de l'équipement mesuré à la longueur d'onde de l'émetteur	dB	Inférieur à –6		
Affaiblissement ORL minimal du réseau ODN au niveau des points O <sub>ru</sub> et O <sub>rd</sub> (Notes 1 et 2)	dB	Supérieur à 32		
Classe de réseau ODN		Classe A	Classe B	Classe C
Valeur minimale de la puissance moyenne injectée	dBm	(Note 5)	(Note 5)	(Note 5)
Valeur maximale de la puissance moyenne injectée	dBm	(Note 5)	(Note 5)	(Note 5)
Puissance optique injectée en absence de signal d'entrée de l'émetteur	dBm	Inférieure à sensibilité Min –10		
Taux d'extinction	dB	Supérieur à 10		
Tolérance de puissance lumineuse incidente pour l'émetteur	dB	Supérieure à –15		
Pour un laser MLM – Largeur RMS maximale (Note 3)	nm	MLM type 1: 1,4 MLM type 2: 2,1 MLM type 3: 2,7		
Pour un laser SLM – Largeur maximale à –20 dB (Note 4)	nm	1		
Pour un laser SLM – Taux minimal de suppression de mode secondaire	dB	30		
Transfert de gigue	–	Voir la Figure 8/G.983.1		
Génération de gigue dans une largeur de bande de 0,5 kHz à 1,3 MHz	UI p-p	0,2		

**Tableau 4e/G.983.3 – Caractéristiques d'une interface optique  
à 622 Mbit/s dans la direction aval**

Items	Unité	Spécifications		
<b>Récepteur OLT (interface optique O<sub>lu</sub>)</b>				
Coefficient de réflexion maximal de l'équipement mesuré à la longueur d'onde du récepteur	dB	Inférieur à -20		
Taux d'erreurs sur les bits	-	Inférieur à 10 <sup>-10</sup>		
Classe de réseau ODN		Classe A	Classe B	Classe C
Sensibilité minimale	dBm	(Note 5)	(Note 5)	(Note 5)
Surcharge minimale	dBm	(Note 5)	(Note 5)	(Note 5)
Immunité pour des bits consécutifs identiques	bit	Supérieure à 72		
Tolérance de gigue	-	Sans objet		
Tolérance vis-à-vis de la puissance optique réfléchie	dB	Inférieure à 10		
<p>NOTE 1 – L'Appendice I/G.983.1 décrit certains cas facultatifs pour lesquels la valeur de l'affaiblissement ORL minimal du réseau ODN au niveau des points O<sub>ru</sub> et O<sub>rd</sub>, et O<sub>lu</sub> et O<sub>ld</sub> doit être supérieur à 20 dB.</p> <p>NOTE 2 – L'Appendice IV décrit la valeur du coefficient de réflexion de l'émetteur de l'unité ONU dans le cas où l'affaiblissement ORL minimal du réseau ODN au niveau des points O<sub>ru</sub> et O<sub>rd</sub>, et O<sub>lu</sub> et O<sub>ld</sub> est égal à 20 dB.</p> <p>NOTE 3 – Des fourchettes de longueur d'ondes centrales plus larges sont attribuées aux types d'émetteur conformes aux spécifications à largeur spectrale plus étroite. La pénalité d'itinéraire optique sur le réseau ODN est inférieure à 1 dB pour les types de lasers spécifiés. Ils peuvent être remplacés par des lasers présentant des caractéristiques optiques différentes à condition que:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) la fourchette de longueurs d'onde totale soit contenue dans la fourchette 1260-1360 nm;</li> <li>2) toute augmentation de pénalité d'itinéraire optique supérieure à 1 dB soit compensée par l'augmentation de la puissance d'injection transmise minimale ou l'abaissement de la sensibilité minimale du récepteur.</li> </ol> <p>Pour des raisons d'interopérabilité, il est recommandé d'utiliser les types de lasers spécifiés présentant une pénalité maximale d'itinéraire de 1 dB.</p> <p>NOTE 4 – Les valeurs de largeur maximale à -20 dB et de taux minimal de suppression de mode transversal sont données en référence à la Rec. UIT-T G.957.</p> <p>NOTE 5 – Des paramètres provisoires sont décrits dans l'Appendice I.</p>				

## 2.4) Paragraphe I.2

*Changer le libellé comme suit:*

Les valeurs numériques spécifiées dans les tableaux ci-dessous correspondent à des valeurs provisoires pour les items décrits dans le Tableau 4 de la Recommandation G.983.3. Les Tableaux I.1 à I.4 sont fondés sur le cas 2 décrit dans l'Appendice II de la Recommandation G.983.3. Le Tableau I.5 est fondé sur le cas 4, pour la double raison que les signaux amont traversent dans ce cas des filtres WDM moins nombreux que dans le cas 2 et que leurs caractéristiques d'affaiblissement sur le réseau ODN sont plus souples.

Ajouter les Tableaux I.4/G.983.3 et I.5/G.983.3 suivants:

**Tableau I.4/G.983.3 – Paramètres d'interface optique à 622 Mbit/s dans le sens aval**

Items	Unité	Classe de réseau ODN		
		Classe A	Classe B	Classe C <sup>a)</sup>
<b>Emetteur ONU (interface optique O<sub>ru</sub>)</b>				
Valeur minimale de la puissance moyenne injectée	dBm	-7,5	-2,5	-2,5
Valeur maximale de la puissance moyenne injectée	dBm	-1	+4	+4
<b>Récepteur OLT (interface optique O<sub>lu</sub>)</b>				
Sensibilité minimale	dBm	-28,5	-28,5	-33,5
Surcharge minimale	dBm	-6	-6	-11
a) Les valeurs proposées pour la Classe C amont correspondent aux meilleures évaluations. Elles sont donc susceptibles d'être modifiées par la suite.				

**Tableau I.5/G.983.3 – Paramètres d'interface optique à 622 Mbit/s dans les sens aval et amont, pour le cas 4 décrit dans l'Appendice II**

Items	Unité	Classe de réseau ODN		
		Classe A	Classe B	Classe C
<b>Emetteur OLT</b>				
Valeur minimale de la puissance moyenne injectée	dBm	-5,5	-0,5	-0,5
Valeur maximale de la puissance moyenne injectée	dBm	-1	+4	+4
<b>Récepteur ONU</b>				
Sensibilité minimale	dBm	-26,5	-26,5	-31,5
Surcharge minimale	dBm	-6	-6	-11
<b>Emetteur ONU</b>				
Valeur minimale de la puissance moyenne injectée	dBm	-6	-1	-1
Valeur maximale de la puissance moyenne injectée	dBm	-1	+4	+4
<b>Récepteur OLT</b>				
Sensibilité minimale	dBm	-27	-27	-32
Surcharge minimale	dBm	-6	-6	-11

## 2.5) Paragraphe IV.2.5

Modifier le Tableau IV.1/G.983.3 comme suit:

**Tableau IV.1/G.983.3 – Valeurs du coefficient de réflexion énergétique de l'émetteur ONU**

ORL min. du réseau ODN	Classe	Paramètres optiques	Caractéristiques requises						
			A <sup>a)</sup>	B <sup>a)</sup>	C <sup>a)</sup>	D <sup>a)</sup>	E <sup>a)</sup>	F <sup>a)</sup>	Option
32 dB	A	Découplage WDM pour le récepteur ONU	6,5						1
		Découplage WDM pour l'émetteur ONU							
		Découplage WDM pour le récepteur OLT				5,5		5,5	2, 3
		Découplage WDM pour l'émetteur OLT			NA				1
		Coefficient de réflexion d'équipement pour l'émetteur ONU		0,5			1,5		1, 2
	B	Découplage WDM pour le récepteur ONU	8,5						1, 3
		Découplage WDM pour l'émetteur ONU							
		Découplage WDM pour le récepteur OLT				13,5		13,5	2
		Découplage WDM pour l'émetteur OLT			NA				1
		Coefficient de réflexion d'équipement pour l'émetteur ONU		0,5			1,5		1, 2
	C	Découplage WDM pour le récepteur ONU	13,5						1, 2, 3
		Découplage WDM pour l'émetteur ONU							
		Découplage WDM pour le récepteur OLT				16,5		16,5	1, 2
		Découplage WDM pour l'émetteur OLT			NA				1
		Coefficient de réflexion d'équipement pour l'émetteur ONU		0,5			1,5		1, 2
20 dB	A	Découplage WDM pour le récepteur ONU	18,5						1
		Découplage WDM pour l'émetteur ONU							
		Découplage WDM pour le récepteur OLT				17,5		17,5	2, 3
		Découplage WDM pour l'émetteur OLT			3,3				1
		Coefficient de réflexion d'équipement pour l'émetteur ONU		12,5			13,5		1, 2
	B	Découplage WDM pour le récepteur ONU	20,5						1, 3
		Découplage WDM pour l'émetteur ONU							
		Découplage WDM pour le récepteur OLT				25,5		25,5	2
		Découplage WDM pour l'émetteur OLT			3,3				1
		Coefficient de réflexion d'équipement pour l'émetteur ONU		12,5			13,5		1, 2
	C	Découplage WDM pour le récepteur ONU	25,5						1, 2, 3
		Découplage WDM pour l'émetteur ONU							
		Découplage WDM pour le récepteur OLT				28,5		28,5	1, 2
		Découplage WDM pour l'émetteur OLT			3,3				1
		Coefficient de réflexion d'équipement pour l'émetteur ONU		12,5			13,5		1, 2

<sup>a)</sup> A, B, C, D, E et F représentent respectivement l'équation A, l'équation B, l'équation C, l'équation D, l'équation E et l'équation F.

## 2.6) Paragraphe IV.3.1

Ajouter la phrase suivante à la fin de ce paragraphe:

$I_{WF1}$  est défini par la valeur la plus défavorable des options décrites au § 8.3.1.

## 2.7) Paragraphe IV.3.1.1

Modifier le Tableau IV.2/G.983.3 comme suit:

**Tableau IV.2/G.983.3 – Affaiblissement ORL en fonction du découplage dans WF1**

ORL min. de l'ODN	Classe	Exemple de conditions			$I_{WF1}$ (dB) requis	Option
		$P_{Eold}$ (dBm)	$Iolt\_r$ (dB)	$Pmin$ (dBm)		
32 dB	A	+16	3,5	-28,5	19	1
	B		11,5	-31,5	14	1
	C		16,5	-34,5	12	1, 2, 3
20 dB	A		15,5	-28,5	19	1
	B		23,5	-31,5	14	1
	C		28,5	-34,5	12	1, 2, 3

## 2.8) Paragraphe IV.3.1.2

Modifier le Tableau IV.3/G.983.3 comme suit:

**Tableau IV.3/G.983.3 – Affaiblissement ORL en fonction du découplage dans WF1**

Affaibl. ORL minimal du réseau ODN	Conditions d'hypothèse							$I_{WF1}$ (dB) requis	Option
	Classe d'ODN	Affaibl. de l'ODN (dB)	Nombre d'unités E-ONU N	$P_{Eold}$ (dBm)	$Iolt\_r$ (dB)	$Pmin$ (dBm)	$Reonu\_r$ (dB)		
32 dB	A	5	2	+16	3,5	-28,5	20	24	1
	B	10	8		11,5	-31,5		15	1
	C	15	32		16,5	-34,5		9	1, 2, 3
20 dB	A	5	2		15,5	-28,5		12	1
	B	10	8		23,5	-31,5		3	1
	C	15	32		28,5	-34,5		sans objet	1, 2, 3

## 2.9) Paragraphe IV.3.1.3

Modifier le Tableau IV.4/G.983.3 comme suit:

**Tableau IV.4/G.983.3 – Affaiblissement ORL en fonction du découplage dans WF1**

Affaibl. minimal du réseau ODN	Conditions d'hypothèse							R <sub>WF2_r</sub> (dB) requis	Option
	Classe d'ODN	Affaibl. de l'ODN (dB)	Nombre d'unités E-ONU N	P <sub>Eold</sub> (dBm)	I <sub>olt_r</sub> (dB)	P <sub>min</sub> (dBm)	I <sub>WF1</sub> (dB)		
32 dB	A	5	2	+16	3,5	-28,5	24	20	1, 2, 3
	B	10	8		11,5	-31,5	15	20	1, 2, 3
	C	15	32		16,5	-34,5	12	17	1, 2, 3
20 dB	A	5	2		15,5	-28,5	19	13	1, 2, 3
	B	10	8		23,5	-31,5	14	9	1, 2, 3
	C	15	32		28,5	-34,5	12	5	1, 2, 3

## 2.10) Paragraphe V.2.1

Modifier le Tableau V.1/G.983.3 comme suit:

**Tableau V.1/G.983.3 – Diagramme de niveau de puissance optique (exemple)**

Unité	Réf. (e)		IFP <sub>ON</sub> (O <sub>ru</sub> , O <sub>rd</sub> )		Affaibl. ODN		IFP <sub>ON</sub> (O <sub>lu</sub> , O <sub>ld</sub> )		Réf. (c)	
	dBm		dBm		dB		dBm		dBm	
	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.
<b>Aval</b>										
155M Classe A	-30	-8	-28,5	-8	5	20	-7,5	-3	-6	-3
155M Classe B	-30	-8	-28,5	-8	10	25	-2,5	2	-1	2
155M Classe C	-33	-11	-31,5	-11	15	30	-0,5	4	1	4
622M Classe A	-28	-6	-26,5	-6	5	20	-5,5	-1	-4	-1
622M Classe B	-28	-6	-26,5	-6	10	25	-0,5	4	1	4
622M Classe C	-33	-11	-31,5	-11	15	30	-0,5	4	1	4
<b>Amont</b>										
155M Classe A	-6	0	-7,5	0	5	20	-28,5	-5	-30	-5
155M Classe B	-4	2	-5,5	2	10	25	-31,5	-8	-33	-8
155M Classe C	-2	4	-3,5	4	15	30	-34,5	-11	-36	-11
622M Classe A	-6	-1	-7,5	-1	5	20	-28,5	-6	-30	-6
622M Classe B	-1	4	-2,5	4	10	25	-28,5	-6	-30	-6
622M Classe C	-1	4	-2,5	4	15	30	-33,5	-11	-35	-11

## 2.11) Paragraphe V.2.2

Modifier le troisième alinéa comme suit:

"En ce qui concerne la classe A de réseau ODN à 155M, les paramètres optiques ne sont pas spécifiés dans la Recommandation G.983.1: le cas de cette classe n'est donc pas décrit pour ce débit."

Modifier le Tableau V.3/G.983.3 comme suit:

**Tableau V.3/G.983.3 – Diagramme de niveau de puissance optique (exemple)**

	Réf. (e)		IFP <sub>ON</sub> (O <sub>ru</sub> , O <sub>rd</sub> )		Affaibl. ODN		IFP <sub>ON</sub> (O <sub>lu</sub> , O <sub>ld</sub> )		Réf. (c)	
Unité	dBm		dBm		dB		dBm		dBm	
Etendue	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.
<b>Aval</b>										
155M Classe réduite B	-30	-8	-28,5	-8	10	22	-5,5	2	-4	2
155M Classe réduite C	-33	-11	-31,5	-11	15	27	-3,5	4	-2	4
622M Classe réduite A	-28	-6	-26,5	-6	5	17	-8,5	-1	-7	-1
622M Classe réduite B	-28	-6	-26,5	-6	10	22	-3,5	4	-2	4
622M Classe réduite C	-33	-11	-31,5	-11	15	27	-3,5	4	-2	4
<b>Amont</b>										
155M Classe réduite B	-4	2	-5,5	2	10	22	-28,5	-8	-30	-8
155M Classe réduite C	-2	4	-3,5	4	15	27	-31,5	-11	-33	-11
622M Classe réduite A	-6	-1	-7,5	-1	5	17	-25,5	-6	-27	-6
622M Classe réduite B	-1	4	-2,5	4	10	22	-25,5	-6	-27	-6
622M Classe réduite C	-1	4	-2,5	4	15	27	-30,5	-11	-32	-11



## SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
<b>Série G</b>	<b>Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques</b>
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Réseaux câblés et transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, circuits téléphoniques, télégraphie, télécopie et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux de données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information et protocole Internet
Série Z	Langages et aspects généraux logiciels des systèmes de télécommunication